

## Procès verbal

Le jeudi 30 avril 2026 à 19 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Serge LAVOGEZ.

Secrétaire de la séance : Marie-Claude BEAUCAMP.

**Présents** : Serge LAVOGEZ, Réjane BERTELOOT, Annie LELEU, Christine REGNIER, Jérémie LAMORILLE, Mickaël LEFEBVRE, Miguel DURIEZ, Olivier CHEIDLER, Marie-Claude BEAUCAMP, Marion LAMBLOT, Rémy LACQUEMENT, Sandra CAUET, Adrien ANSEL, Ludovic VASSEUR  
**Représentés** : Céline OPART représentée par Réjane BERTELOOT.

### Ordre du jour :

- Vote du compte financier unique 2025 et affectation des résultats ;
- Vote des taux des taxes locales ;
- Attribution des subventions aux associations ;
- Vote du budget primitif 2026 ;
- Questions diverses.

**Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion de conseil du 7 avril 2026.**

### Délibérations du conseil :

#### VOTE DU CFU 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Olivier Cheidler préside cette séance pour cette délibération.

Monsieur le Maire sort au moment de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Ludovic Vasseur est absent excusé pour ce vote, il arrive en cours de séance au point n°2.



## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire expose les demandes de subventions de l'année 2026.

Le conseil, à l'unanimité, des membres présents, autorise Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes :

- Comité des fêtes : 600.00 €
- Société des chasse les Capucins : 300.00 €
- Association les Carabiniers : 400.00 € (200 € pour 2025 et 200 € pour 2026)
- Anciens Combattants : 100.00 €
- Cléty loisirs : 350.00 €
- Amicale du 3ème âge : 200.00 €
- ASSAD : 200.00 €
- Association Lys Aa Foot : 100.00 €
- APE : 100.00 €
- Association Cléty Avroult solidarité : 200.00 €
- Association FJEP : 1 300.00 €

## **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2026**

Vu les investissements réalisés et l'absence d'augmentation depuis de nombreuses années, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taxes.

Il est proposé une augmentation de 3% ce qui donne les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 40.60 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 50.11 %
- Taxe d'habitation : 14.24 %

A l'unanimité, le conseil approuve cette augmentation des 3 taxes.

---

## **DELIBERATION SUR LE BUDGET PRIMITIF - CLETY 2026**

**Le conseil municipal délibère et décide :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	168 250
012	Charges de personnel, frais assimilés	228 800
023	Virement à la section d'investissement	428 509,81
65	Autres charges de gestion courante	91 400
66	Charges financières	38 345,48
67	Charges spécifiques	0
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>955 305,29</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	430 890,56
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	55 550
73	Impôts et taxes	36 403,89
731	Fiscalité locale	246 533
74	Dotations et participations	158 905,84
75	Autres produits de gestion courante	23 640
77	Produits spécifiques	3 382
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>955 305,29</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
041	Opérations patrimoniales	21 892
16	Emprunts et dettes assimilées	32 307,2
21	Immobilisations corporelles	155 500
23	Immobilisations en cours	1 769 224,51
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 978 923,71</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	354 538,43
021	Virement de la section de fonctionnement	428 509,81
041	Opérations patrimoniales	21 892
10	Dotations, fonds divers et réserves	440 570,72
13	Subventions d'investissement	687 107,62
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 332 618,58</b>

### QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le conseil de plusieurs devis concernant l'acquisition de matériels techniques. Les articles seront commandés prochainement.
- Discussion sur l'organisation de la cérémonie du 8 mai.
- Réflexion sur l'organisation de la retransmission de la finale de la coupe de France de football, qui aura lieu le 22 mai.

Serge LAVOGEZ  
Président de séance



Marie-Claude BEAUCAMP  
Secrétaire de séance